



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 029-242900629-20200227-2020_02_27_28-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février, à vingt heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle de la commune de Pont-Croix sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 19 février 2020.

Etaient présents :

AUDIERNE : COLLOCH Joëlle, EVENAT Joseph, GUILLON Didier, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte.

BEUZEC-CAP-SIZUN: SERGENT Gilles.

CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine, HERLEDAN Cédric

CONFORT-MEILARS : GUEGUEN Paul; LE DREAU Patrick.

GOULIEN : GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude.

MAHALON : LE BERRE Myriam, LE GALL Bernard.

PLOGOFF : LEMAITRE Maurice, RENAULT Marie Elisa.

PLOUHINEC : BOUGUYON Françoise, GARREC Pierre, HELOU Marie Ange, LE PORT Bruno.

PONT-CROIX : DIVANAC'H Odile, LAURIUO Benoît, MOAN Henri.

PRIMELIN : DONNART Alain.

Absents excusés avec procuration :

AUDIERNE : KERLOC'H Gurvan a donné procuration à MEVEL Gérard

BEUZEC-CAP-SIZUN: BESCOND Catherine a donné procuration à SERGENT Gilles.

PLOUHINEC : FLOCH Alain a donné procuration à HELOU Marie Ange

Absents :

PLOUHINEC : LEON Valérie, ROUMIER Christophe.

PRIMELIN : MARCHAND Pierre.

Assistaient également à la séance :

Jonathan GAUTHIER et Philippe LANNOU, services de la communauté de communes.

SECRETARE DE SEANCE : Benoit LAURIUO

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 3
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28

2020-02-27-28-VOTE DES TARIFS 2020 DE REDEVANCE SPECIALE

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs (+4,2% en moyenne) avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Les propositions de modification de tarifs sont jointes en annexe.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

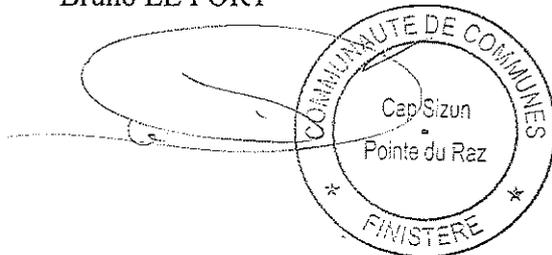
Approuve la modification des tarifs proposée dans l'annexe jointe avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 27 février 2020

Le Président,

Bruno LE PORT



Annexe 1 : Redevance des professionnels

Catégorie	Activités	Tarif annuel redevance nette	montant 2020
1	Agences de conseils du secteur tertiaire (assurances, banques, comptables, informatiques, immobilier, mutuelles, professions libérales, voyages,...)	Forfait 1	114.00 €
	Cabinets de santé en médecines conventionnelles, douces et alternatives hors soins à domicile (médecins, infirmiers, kinésithérapeute, ostéopathes, laboratoires, opticiens, ...) - Vétérinaires		
	Centres équestre		
	Cinéma		
	Contrôles techniques		
	Fabrication aliments pour bétail		
	Petites manufactures (hors retouches textiles) - Ateliers de fabrication artisanale (non alimentaire) - Artisanat d'art		
	Stations-services - Stations de lavages		
	Locations de chambres d'hôtes - Locations saisonnières (professionnels du tourisme, hors LMNP)		
	Locations diverses motorisées		
	Professionnels du transport (hors taxi et auto-écoles) - Travaux agricoles		
Boutiques de services aux particuliers hors prestations à domicile (pompes funèbres, pressing, salons de coiffure, soins de beauté, ...)			
2	Bars - Tabac	Forfait 2	256.00 €
	Boucheries - charcuteries - poissonneries		
	Boulangeries - pâtisseries (sans ateliers de fabrication)		
	Commerces de détail (non alimentaire, non électroménager) - Fleuristes		
	Discothèques		
	Hébergements collectifs		
	Mécanique cycles, moto et marine - Chantiers navals		
	Petits commerces alimentaires		
	Petits commerces électroménagers		
	Pharmacies		
	Restaurants - Crêperies - Pizzerias		
Restauration à emporter			
3	Boulangeries - pâtisseries (atelier de fabrication)	Forfait 3	538.00 €
	Équipements de loisirs		
	Petites surfaces alimentaires : superettes		
	Restaurants ouvriers		
	Agences postales		
4	Grandes et moyennes surfaces alimentaires : supermarchés - hypermarchés	redevance au réel (€ par litre)	OM=0,0157€/L CS=0,0039€/L
	Grandes et moyennes surfaces non alimentaires		
	Campings		
	Hôtels, Hôtels-restaurants		
	Garages de mécanique automobile		
Production alimentaire artisanale			
5	Professionnels prévus en catégorie 4 non facturables au réel pour des raisons techniques	Forfait 5	538.00 €

Annexe 2 : Redevance des administrations

Catégorie	Activités	Tarif annuel redevance nette	montant 2020
1	Équipements culturels Offices gestion HLM Offices tourisme Syndicats	Forfait 1	128.00 €
2	Mairies (moins de 1500 habitants) Établissements publics de l'Etat (Gendarmerie, établissement de soins, Trésor public) et du Conseil Régional Établissements du Conseil Départemental : agences techniques, ... SDIS : centres de secours	Forfait 2	473.00 €
3	Mairies (de 1500 à 2500 habitants)	Forfait 3	642.00 €
4	Communauté de Communes Mairies (plus de 2500 habitants)	Forfait 4	1 067.00 €
5	Établissements scolaires sans restauration collective	forfait / élève / an	2.23 €
6	Établissements d'accueil médicalisé des personnes âgées ou des personnes handicapées Établissements scolaires avec restauration collective	redevance au réel (€ par litre)	OM=0,0157€/L CS=0,0039€/L